COMMUNIQUÉ DU MAIRE DU 31 OCTOBRE 2026

Avenir du SIVOM et de l'école intercommunale

Depuis plusieurs semaines, vous êtes nombreux à vous inquiéter et à vous interroger sur l'avenir du SIVOM, de notre école intercommunale et sur les répercussions des orientations actuellement envisagées.
Une école de proximité est un pilier essentiel du dynamisme et de la vie de nos communes. Elle garantit l'accueil des familles, le lien social et l'épanouissement de nos enfants. C'est cette conviction fondamentale qui a toujours guidé mon action lorsque j'étais présidente du SIVOM. Durant mon mandat, et malgré des divergences réelles entre nos deux communes, nous avons veillé sans relâche à préserver la qualité du service public, à développer des projets pour la jeunesse et à réaliser des travaux indispensables à la sécurité et à l'accueil des enfants et du personnel.
Aussi bien pendant ma présidence que sous celle de M. Combes, nouvellement élu à la présidence du SIVOM, nous avons été confrontés à des difficultés tangibles avec les élus de Conches-sur-Gondoire. De nombreux échanges, courriers et comptes rendus de conseils syndicaux en attestent formellement. J'ai toujours estimé que notre devoir d'élus était de rechercher l'apaisement et des solutions équilibrées, dans l'intérêt exclusif des enfants et des familles de nos deux communes.
C'est précisément dans cet esprit que le Président du SIVOM a récemment soumis au vote le transfert de la gestion des ressources humaines et financières à Marne et Gondoire. L'objectif est clair : recentrer les moyens et l'énergie du syndicat sur sa priorité absolue, nos enfants, la communauté éducative et les équipes qui font vivre l'école.
Si la confrontation des points de vue fait partie de la vie démocratique locale, elle exige la plus stricte transparence afin que chacun puisse apprécier les choix réels et les responsabilités respectives de chaque commune.

Retour sur le Conseil municipal du 1er octobre à Conches-sur-Gondoire

Le 1er octobre 2026, le conseil municipal de Conches-sur-Gondoire a voté à la majorité un avis de principe favorable à la dissolution du SIVOM. Ce vote ayant suscité diverses affirmations, plusieurs mises au point s'imposent :

1. **À l'origine de la procédure** Cette démarche a été engagée unilatéralement par la commune de Conches-sur-Gondoire dès son conseil municipal du 18 juin, votant « l'engagement des réflexions et travaux pour une évolution du SIVOM Conches-Guermantes ». La commune de Guermantes n'en est aucunement l'initiatrice. À la suite d'une réunion avec les services de l'État sollicitant un accord de principe sur cette dissolution, nous avons répondu favorablement, sous réserve absolue d'un état des lieux juste de l'actif et du passif à partager, garantissant une parfaite équité entre nos deux communes.
2. **L'absence de délibération de Guermantes :** La dissolution impose des délibérations concordantes des deux conseils municipaux. À ce jour, Guermantes n'a pas délibéré, car les modalités transmises par le cabinet d'avocats mandaté par Conches-sur-Gondoire sont très loin de respecter l'équité exigée par les services de l'État.
3. **Transparence et ligne de trésorerie :** Mme le Maire de Conches a affirmé lors du conseil ne pas avoir eu connaissance de certains dossiers, évoquant notamment la ligne de trésorerie. Conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT, art. L. 2122-22), chaque engagement pris sous délégation du Président fait systématiquement l'objet d'une information ou d'une délibération au conseil syndical. Concernant la ligne de trésorerie, elle a été votée à l'unanimité le 5 mai dernier, après présentation de l'ensemble de ses caractéristiques. Aucune décision structurante n'est prise sans l'accord des élus syndicaux.
4. **Participation financière des communes:** Conches déplore une clé de répartition défavorable au motif du poids démographique. Rappelons qu'en 2024, le sous-préfet a été saisi d'un arbitrage : sa décision a fixé la clé de calcul à 60 % en fonction de la population et 40 % selon le nombre d'élèves scolarisés.
5. **Plan d'intervention face aux canicules :** Le 9 juin 2026, le conseil syndical a mandaté plusieurs élus pour élaborer un plan d'adaptation climatique des locaux scolaires. Mme Vatov et M. Himonet ont été expressément désignés pour cette mission et s'étaient engagés à y contribuer activement.
6. **Projet d'école de sport :** Les élus de Conches ont suggéré l'ouverture d'une école de sport au sein des locaux scolaires. Toutefois, leur proposition reposait sur une gestion strictement communale instaurant la gratuité pour les élèves de Conches et un accès payant pour ceux de Guermantes. Outre l'impact évident sur le tissu associatif guermantais, nous avons rappelé qu'une telle structure ne pouvait s'envisager sans équité d'accès pour tous les enfants, ce qui nécessitait une gestion par le SIVOM. Faute d'accord sur ce principe fondamental, le projet n'a pas pu aboutir.
7. **Phasage des travaux :** Chaque étape du programme de travaux a fait l'objet d'une concertation préalable et demeure ajustable selon les priorités définies ensemble. Nous nous interrogeons d'ailleurs sur le devenir de la mission de l'architecte mandaté pour la rénovation.
8. **Gestion budgétaire :** Contrairement aux affirmations portant sur des reports budgétaires récurrents, aucun report n'a été appliqué cette année. Cela a eu pour effet de diminuer nos ressources propres et de ne pas avoir la capacité de rembourser, par exemple, notre prêt relais.

Engagement et information des familles

D'autre part, je demande respectueusement aux élus de Conches-sur-Gondoire de cesser de s'exprimer en mon nom dans leurs instances, leurs communications ou dans la presse, de respecter l'instruction en cours pour préserver avant tout l'intérêt supérieur de nos enfants. Une première réunion d'information a déjà été organisée avec les parents d'élèves de Guermantes, puis une deuxième le 15 octobre avec les deux associations des parents d'élèves afin de leur apporter le même niveau d'information. Les élus du SIVOM demeurent à l'écoute constante de chacune et chacun d'entre vous.
Nous renforcerons notre communication au cours des semaines à venir et poursuivrons notre engagement avec responsabilité, clarté et détermination.

Annie Viard, *Maire de Guermantes*